

## **2019 SOCA 1 Pour un espace public sans mégots**

### **Proposition de délibération Exposé des motifs**

Mesdames, Messieurs,

En France, ce ne sont pas moins de 30 milliards de mégots qui sont rejetés chaque année dans la nature, et plus de 4000 milliards dans le monde qui finissent à la rue. A Paris 350 tonnes de mégots sont ramassés chaque année sur l'espace public, soit 10 millions de mégots par jour ! Ce ramassage des mégots au sol représente un coût très important pour les collectivités.

De plus, en France, les filières de recyclage sont encore embryonnaires. Leurs usines sont réparties sur un petit nombre de sites, ce qui génère des transports de déchets nombreux et fortement émetteurs de gaz à effet de serre. En outre, le recyclage concerne essentiellement le filtre, c'est-à-dire la partie plastique du mégot.

Le mégot comporte en effet plus de 2500 substances chimiques. Son bout filtre est constitué d'acétate et de cellulose ; il met 25 ans à se décomposer. Le geste consistant à le jeter négligemment dans la rue, dans le caniveau, dans la Seine ou dans le canal, sur une pelouse ou dans le sable, en oubliant qu'il devra être ramassé par un agent de la Ville ou bien qu'il polluera à lui seul l'équivalent de 500 litres d'eau, ce geste est désormais sanctionné et doit disparaître des habitudes.

La Ville de Paris a lancé dès 2012 une campagne de sensibilisation en multipliant les éteignoirs sur les 30.000 poubelles de rue et en appliquant une amende de 68€ pour jet de mégots. En 2015, une nouvelle campagne poursuivait cette politique grâce à des affiches et à la distribution de cendriers de poche.

Dès 2014, la Maire de Paris a écrit à la ministre de la Santé pour proposer que la consigne demandant de ne pas jeter son paquet de cigarettes ni ses mégots sur la voie publique soit inscrite sur les paquets. Elle a également proposé qu'un éco-organisme du tabac soit créé, associant l'industrie du tabac et les collectivités.

En effet, comme cela se pratique pour les piles ou pour le petit électroménager, l'éco-organisme permet d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Il collecte quelques centimes par objet vendu qui sont ensuite reversés aux collectivités actuellement seules à prendre en charge financièrement le nettoyage de leur espace public. La création de cet éco-organisme sur les mégots pourrait figurer dans la prochaine loi sur l'économie circulaire ; nous resterons vigilants sur sa mise en œuvre.

Enfin, le nombre de morts dû au fléau de la consommation de tabac s'accroît chaque année en France et dans le monde. Il a ainsi été estimé à 73 000 morts en 2017 dont 44 000 par cancer

en France. Le tabagisme est ainsi devenu le principal facteur de risque pour de nombreuses maladies non transmissibles. Encourager à la réduction du tabagisme est une priorité de la collectivité publique. La Ville de Paris a d'ailleurs mis en place une expérimentation de 6 parcs et jardins sans tabac dont le bilan doit être prochainement présenté aux maires d'arrondissement

C'est donc en combinant ces multiples approches que l'on parviendra à éradiquer les mégots au sol dans l'espace public et à réduire ainsi les méfaits des substances qu'ils contiennent sur l'environnement, tout en prenant en compte l'impératif de santé publique.

Pour faire sortir des habitudes le geste incivique de jeter son mégot dans la rue ou dans la nature, la présente délibération du Groupe socialiste et apparentés propose la création de « **rues sans mégots** », qui seront déterminées par les maires d'arrondissement sur la base du volontariat, idéalement une rue par arrondissement.

Ces « **rues sans mégots** » feront l'objet d'un accompagnement pédagogique par les services de la Ville de Paris à destination des riverains, commerçants, lycéens, collégiens et occupants de bureaux, qui seront invités à participer à l'action en formulant des propositions pour éviter que les mégots ne se retrouvent dans leur rue.

Des **réunions de présentation et d'accompagnement** seront ainsi organisées en lien avec les mairies d'arrondissement. Des **cendriers de poche** seront notamment proposés aux résidents, aux bureaux et aux commerces participant.

Des actions de **prévention du tabagisme** seront également encouragées grâce au soutien d'associations partenaires.

Par ailleurs, des **dispositifs de communication** spécifiques contre le jet des mégots dans l'espace public seront réalisés. A l'instar des nouveaux dispositifs « nudge » testés par la Ville de Paris depuis plusieurs mois pour mieux signaler les poubelles avec éteignoirs sur l'espace public, la « rue sans mégots » se dotera de **dispositifs incitatifs** visant à dissuader le jet de mégots dans l'espace public. Un **appel à projet** sera ainsi lancé sur ce thème. Les lauréats mettront en œuvre leurs propositions dans les rues sans mégots.

Aux fins de bonne mise en œuvre, cette dynamique sera engagée dans les prochaines semaines par la mise en place d'un **Comité de pilotage**, sous l'égide de l'Adjoint chargé de la Propreté et de la gestion des déchets, en lien avec le Secrétariat général, en présence des mairies intéressées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.



**2019 SOCA 1** Pour un espace public sans mégots.

Projet de délibéré

**Le Conseil de Paris,**

Vu la proposition de délibération par laquelle le groupe SOCA lui propose la création d'une "rue sans mégots" dans chaque arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvée la création d'une « rue sans mégots » par arrondissement, sur proposition des maires d'arrondissement ;

Article 2 : Les services de la Ville de Paris animeront des réunions pédagogiques et proposeront des outils de communication et de lutte contre le jet de mégot dans l'espace public aux habitants et commerçants des "rues sans mégots".

Article 3 : Des actions de prévention du tabagisme seront également encouragées dans les "rues sans mégots".

Article 4 : un appel à projets permettra de sélectionner des dispositifs innovants de prévention de jets de mégots.